



Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal

MARDI 28 JANVIER 2025 à 19h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT (*à partir du point 6*), Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Edith ZANINETTI procuration à Martine LUTHRINGER
Jean-Luc LINDECKER procuration à Linda MANA
Daniel GODINAT procuration à Jean-Marc PILOT
Claire RADZUWEIT
Céline MIEHE

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 24 janvier 2025.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l’unanimité et sans observation, le procès-verbal du 17 décembre 2024.

3. Convention de partenariat entre la Commune et la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin « Espace sans tabac »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre (Edith ZANINETTI) :

- autorise la création d’un espace sans tabac près des écoles maternelle et primaire ;
- autorise la fabrication de panneaux de signalisation personnalisés ;
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.

4. Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité et sans observation :

- mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d’un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations

- syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local ;
- s'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation ;
 - prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ;
 - prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

5. Versement d'une subvention à destination des sinistrés de Mayotte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :

- approuve le versement d'une subvention de 1 500 € à la protection civile ;
- habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

6. Demande de sponsoring – 4L Trophy 2025 « Les Incos Du Désert »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 300 €, à l'attention de l'association « Les Incos du Désert »

7. SIAEP Bantzenheim / Rumersheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de garder la gestion des installations par les deux communes, et de mettre à disposition du syndicat, un ouvrier communal de chaque commune.

8. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

9. Informations communiquées par les Adjointes

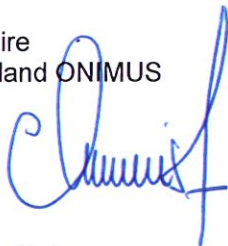
Le conseil municipal prend acte de ces informations.

10. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 04/02/2025

Le Maire
M. Roland ONIMUS



La secrétaire
Mme Vanessa MEYER

